

ABONNEMENTS :

Édition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LOUIS VEUILLOT

L'Université Laval fête ce soir en Veullot l'homme et le catholique. Journalistes, nous avons le devoir d'adresser un hommage spécial à la mémoire du plus illustre de nos confrères.

Veullot a été d'abord et surtout un journaliste. Il n'a même été que cela, pourrait-on dire, et s'il lui est arrivé de faire des livres, c'est qu'on lui refusait alors le droit de faire un journal. Ses plus belles œuvres : *Rome pendant le Concile*, *Paris pendant les deux sièges*, les *Libres Penseurs*, ne sont que des recueils d'articles ; les volumes mêmes qu'il a écrits d'un seul jet, si l'on en excepte deux ou trois, ont l'allure de ses articles. Lisez les *Odeurs de Paris* et vous sentirez que Veullot, condamné au silence par le gouvernement impérial, devait se soulager en griffonnant chaque matin la page qu'on lui défendait de porter toute chaude à l'imprimerie.

Il a connu la misère de son métier, il l'a exprimée en des termes d'une incomparable éloquence. « Le plaisir d'écrire est perdu, disait-il un jour. Le plaisir d'écrire, c'était de vivre avec une pensée, de la mûrir, de la vêtir, de la faire forte et belle. Cette joie allérait toute peine. » Et il continuait : « Nous n'en sommes plus là. Une idée vient. Est-elle creuse, est-elle féconde ; peu importe. On l'écrit ou on la rogne à la taille d'un article ; on la badigeonne d'un grossier vernis, on la jette sur la feuille volante. Et maintenant, feuille volante, envole-toi ! »

Mais si l'artiste sentait tout ce que lui enlevait de jouissances son métier, il en savait aussi la beauté et il s'écriait : « Quant aux joies de l'art perdues, les regretter un moment est légitime ; se prolonger dans ce regret serait lâche. »

La suprême grandeur de Veullot, c'est d'avoir tout subordonné, même les joies de l'art, à la défense de son idéal. Honneurs, titres, fonctions, il a tout sacrifié à la cause qu'il servait. Pour elle il a renoncé aux applaudissements de la foule, au sourire de la Renommée, aux acclamations qu'il attendaient, éclatantes, s'il avait un instant voulu servir le Nombre et la Force.

Et, par le plus magnifique retour des choses, c'est cette Cause même, à laquelle Veullot s'est tout abandonné, qui lui assure une gloire immortelle. Seul, de tous les grands journalistes qui furent ses contemporains, il obtient encore l'audience du monde. D'autres, tel Emile de Girardin, ont fait trembler les ministres ou, comme Rochefort, renversé un souverain ; et cependant on ne les lit plus.

Pourquoi ? Parce qu'il est consacré à des intérêts éphémères et transitoires leur talent, tandis que Veullot, servant une cause immortelle, bénéficie en quelque sorte de son éternelle jeunesse.

Il avait pénétré, d'un seul coup, si avant dans le catholicisme qu'il en avait atteint le fond immuable et que, s'y tenant opiniâtrement, il s'était fait ainsi le contemporain des fidèles de tous les temps, écrivait de lui ces jours-ci M. André Bellessort ; et c'est pourquoi certains de ses livres ont eu chance de durer autant que la langue française.

La revanche est plus complète que ne l'eussent rêvée ses plus fervents amis. Le temps a dissipé les malentendus, fait oublier les querelles, et ce matin, dans la basilique de Montmartre, c'est le successeur direct de son plus grand adversaire catholique, c'est l'évêque d'Orléans lui-même qui prononçait, sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris, successeur de Mgr Darboy, son éloge funèbre. Et c'est le successeur de Lacordaire à Notre-Dame qui hier, à Boyennes et à Rome, célébrait sa gloire.

Mais il y a plus et Veullot conquiert des milieux qui semblaient devoir lui être à jamais fermés. C'est Jules Lemaitre qui inaugureront son monument et la *Revue des Deux-Mondes* se fait un honneur de publier ses lettres, tandis que le *Journal des Débats* dénonce la mesquinerie du monde officiel, qui lui refuse son hommage.

Il est définitivement classé parmi les maîtres de la langue, parmi les hommes qui font honneur à l'Homme.

Et les journalistes sont peut-être excusables de rappeler avec quelque fierté — pourvu qu'à cette fierté se joigne la volonté de profiter de son exemple — que ce Maître fut un des leurs, le plus grand et le plus illustre de tous...

Omer HEROUX.

LA QUESTION INDOUE

LA PROTESTATION DE BOTHA.

Le discours du général Botha, dont les dépêches de ce matin nous apportent la substance, souligne d'une façon brutale la gravité de la question indoue.

Botha n'a jamais été considéré comme un anti-impérialiste féroce. On opposait volontiers son esprit conciliant à l'intransigeance de son ancien collègue Hertzog, que l'on traitait de démagogue et d'agitateur antibritannique.

Or, Botha, sur cette question du travail indou, vient de prononcer des paroles d'une gravité telle qu'elles suscitent, en Angleterre, une réelle appréhension.

Et c'est un événement qu'il fallait prévoir. Hertzog, ancien juge à la Cour Suprême de l'Etat libre d'Orange, élève des universités d'Ecosse et d'Allemagne, est un esprit spéculatif, qui envisage les questions dans leur principe et qui paraît avoir posé la thèse nationaliste comme nous la posons ici. Botha est, au contraire, un praticien qui est surtout remué par les événements. Il n'a point paru rebelle aux concessions tant qu'elles n'ont pas trop directement affecté les intérêts matériels de ses administrés, mais dès que ceux-ci sont en cause, il se gendarme.

C'est, avec les modifications que comportent le caractère des hommes et leurs sentiments intimes, l'aventure de M. McBride, M. McBride, impérialiste à grand orchestre, estime que notre premier devoir est de jeter \$35,000,000 dans la caisse de l'Amirauté, mais il n'entend point qu'on laisse librement entrer chez lui les Indous. Botha, qui n'a jamais dû être très impérialiste de sentiment, pouvait sourire aux protagonistes du *loyalisme* tant que cela ne le gênait pas trop, mais il se retrouve radical dès qu'il voit ses gens pris dans une querelle qui touche à leurs intérêts économiques.

Et pendant ce temps, les Indous se montent et s'exaltent...

Les hommes d'Etat impériaux ont sur les bras une lourde tâche et Botha vient, après McBride, de leur

M. BOURASSA DANS L'ONTARIO

O. H.

M. Henri Bourassa donnera cette semaine trois ou quatre conférences dans l'Ontario.

Demain soir, au *Canadian Club* de Smith's Falls, il traitera du nationalisme en général ; jeudi soir, au *Canadian Club* de Saint-Thomas, il parlera du problème des races et des langues au Canada — question qui ne manque pas d'actualité dans l'Ontario ; vendredi soir, au dîner de la Saint-André, à London, il répondra à la santé de l'Empire.

LA BROCHURE DE M. PELLETIER

La brochure de M. Georges Pelletier sur l'immigration paraîtra jeudi, avec un article-préface de M. Henri Bourassa et une lettre de M. Monk, ancien ministre des Travaux publics.

15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, plus les frais de port (2 sous l'exemplaire et 25 sous la douzaine). Conditions spéciales pour de plus grandes quantités. S'adresser à l'auteur, aux bureaux du Devoir, 71a rue Saint-Jacques.

POUR VEUILLOT

Le *Petit Sainte-Marie*, organe des élèves du collège de la rue Bleury, vient de consacrer un numéro spécial à la mémoire de Veullot. Il est du reste fort joliment fait.

Nos félicitations à nos jeunes confrères.

LES TAUX DE FRET

La question des taux de fret sera de nouveau posée demain devant la Commission des chemins de fer à Ottawa.

Pour l'Ouest, c'est un problème infiniment plus urgent que la question navale.

BILLET DU SOIR.

BONNES D'ENFANTS

L'apparition soudaine hier, de femmes armées de crayons et de calepins, dans tous les services locaux d'informations, a jeté les nombreux reporters barbus de nos quotidiens dans une frayeur rose.

— Comment, s'est écrié le sexe fort, Mme Pankhurst a-t-elle envoyé des émissaires pour nous chasser de nos positions ? Soyons femmes que diable, et défendons-nous. Donnons-leur nos coeurs, mais gare à nos têtes !

Et déjà, tout en faisant ces réflexions, on préparait la défense.

On comptait sans ces dames : elles esquissèrent un gracieux sourire et immédiatement les armes tombèrent.

— Rassurez-vous, dit l'une d'elles, nous ne voulons point vous enlever vos postes, au contraire...

Ce « au contraire » fit monter le rouge au visage de ces messieurs !

— Oui, au contraire, nous voulons vous garder avec nous, afin que nous puissions apprendre, pour un jour seulement, les secrets de votre métier.

Le doyen des reporters, après avoir ajusté sa cravate, retourné d'une main lest sa chevelure et placé dans sa figure un air engageant, résuma d'une phrase le subtil art du reportage :

— Il vous faudra tout voir, tout entendre, tout retentir et tout dire !

— Oh ! pour tout dire, fit l'interlocutrice, je crois que sur ce chapitre, nous pourrions vous battre.

Et tout de suite on se mit à la besogne.

D'où venaient ces dames ? demandez-vous. Du *Herald* qui a pris l'initiative de publier un numéro spécial entièrement rédigé par des dames féminines, depuis le simple fait-divers jusqu'à l'article de tête... ou de chignon.

Et c'est peut-être aussi l'acheminement de ces dames vers la mainmise sur la « quatrième pouvoir ».

Un de plus, un de moins, n'est-ce pas, qu'est-ce que ça peut faire ?

Hommes, mes frères, ne vous désolez pas, il nous reste toujours une voie où ces dames ne nous relanceront pas : nous nous ferons bonnes d'enfants !

Max SOREL.

UN NOUVEAU MOTIF

La proposition faite par la Compagnie Canadienne d'Autobus — avec son projet de correspondances, de referendum et de partage dans les profits — est un nouveau motif pour les autorités municipales d'étudier de très près toute cette question du transport.

C'est la plus grave qui leur ait été soumise depuis longtemps.

UNE FIÈRE ATTITUDE

LE GENERAL BOTHA DIT QU'IL NE SOUFFRIRA AUCUNE INTERVENTION DE LA METROPOLE DANS LES AFFAIRES INTERIEURES DE L'AFRIQUE DU SUD.

SON DISCOURS

London, 25. — Dans un discours sur la situation au Natal, hier soir, le général Botha a déclaré que l'autonomie sud-africaine doit être respectée autant que celle du Canada, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, et que l'intervention du vice-roi des Indes, M. Hardinge dans les affaires purement domestiques ne sera pas tolérée.

Le gouvernement de l'Afrique du Sud, comme gouvernement autonome, dit-il, a le droit absolu de traiter la situation actuelle comme il l'entend. Il met en garde contre toute erreur qui pourrait être commise par suite des critiques de la presse britannique au sujet du traitement des coolies indiens.

On appelle les membres du gouvernement ministres de Sa Majesté ; mais il faut remarquer que le gouvernement reste le gouvernement de l'Afrique du Sud. Le pays fait partie de l'Empire britannique — il n'y a pas à sortir de là — mais il doit être aussi libre que s'il était indépendant.

M. Botha a dit en Angleterre que l'Afrique du Sud n'est pas un Etat tributaire, mais une partie de l'Empire britannique, sur un pied d'égalité avec les autres parties. Elle est une nation-soeur de l'Angleterre, et d'après cette opinion, son premier devoir dans l'intérêt de l'union est de continuer ses relations amicales avec l'Empire britannique sans abandonner le plus petit des droits de l'Afrique du Sud.

POUR L'ECOLE BILINGUE LETTRE DE QUÉBEC

Energique dénonciation d'un éducateur irlandais. — Il déclare que l'attitude du gouvernement ontarien est contraire à la logique, au bon sens et à tout esprit de liberté.

Si le ministre ne veut pas faire disparaître le français, sa conduite est absolument inexplicable, dit M. O'Hagan.

Un ancien principal de *High School*, M. Thomas O'Hagan, qui dirige les écoles de Hawkesbury et de Rockland, dans le comté de Russell, et qui connaît donc par expérience les questions d'enseignement, vient de se joindre aux Irlandais qui, comme le Dr Freeland et M. Armstrong, de la Commission des écoles séparées d'Ottawa, protestent contre la conduite tyrannique du gouvernement ontarien. Nous donnons ci-dessous la traduction d'une lettre qu'il publiait dans le *Free Press* d'Ottawa, numéro du 12 novembre, et au bas de laquelle il nous autorise à mettre sa vraie signature. M. O'Hagan nous écrit en même temps : « Je suis dégoûté de la façon dont le gouvernement de cette province traite les Canadiens-français à propos de leurs écoles bilingues. C'est purement et simplement la tyrannie. »

Voici maintenant sa lettre au *Free Press* :

(Traduction)

Monsieur, J'ai suivi depuis cinq ans avec beaucoup d'intérêt et de mortification la conduite du ministère de l'éducation d'Ontario à l'égard des écoles bilingues de cette province. Je dis mortification, car étant donné la pleine mesure de justice accordée aux écoles de la minorité anglaise dans Québec, tant au point de vue du contrôle et du développement de leurs écoles que du droit d'enseigner leur propre langue, un citoyen canadien qui apprécie la justice et le fair play doit courber le front devant la conduite des gens de bien, de la province de Québec, et de nos collègues pour que les écoles de langue anglaise puissent suivre des cours de français. Qu'en retiennent les étudiants ? Un peu de connaissance de la langue ? Même pas cela ; juste assez pour qu'ils fassent rir d'eux dans la classe de nos savants. Savaient-ils quelque chose de la littérature française ou même des auteurs canadiens-français qui vivent à leur porte ? Je suis prêt à parier une mine du Klondyke qu'il n'y a pas cinq élèves dans les *High Schools* de l'Ontario qui puissent donner les noms de quatre de nos auteurs canadiens-français les plus connus et les plus distingués.

Oh, vous savez, si les enfants canadiens-français ne savent pas l'anglais, ils seront dépassés dans la course de la vie ! Quelle admirable sympathie pour les Français ! Les Irlandais anglais manifestent aux mêmes auteurs canadiens-français les plus connus et les plus distingués.

Naturellement, au fond de tout ceci se trouve le préjugé de race avec une bonne dose de fanatisme religieux. Cela se voit dans la manière dont la minorité catholique de l'Ontario a été traitée au point de vue éducationnel. On lui a refusé le droit de développer le système des écoles séparées au delà de l'instruction élémentaire, bien que ce droit inhérent à la concession même du système. Pourquoi se tourmenter ? Tout est bon pour les catholiques, et pour les Canadiens-français aussi. Si une école normale catholique ou un *High School* catholique n'était établi dans l'Ontario, on si on permettait à un enfant canadien-français de penser en sa propre langue, ce serait la fin de l'Empire britannique. Même les trois dreadnoughts embryonnaires et fantomatiques de M. Borden pourraient difficilement le sauver.

J'avertis l'honorable M. Pyne et son fidèle Achate, le Dr Seath, de faire attention et de ne pas dépasser la vitesse réglementaire dans leur automobile éducationnel, car leurs pneus peuvent s'user et l'opinion publique peut criser ; halte ! Je me trompe fort sur le tempérament des Canadiens-français de cette province s'ils se soumettent longtemps à la tyrannie pratiquée à leur égard, au nom d'un ministère de l'éducation dont le devoir devrait être de rendre justice à tous, sans distinction de race ou de croyance.

TESTIS.

Windsor, Ont., 10 novembre.

LE PARLEMENT IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

Berlin, 25. — Après un congé de près de cinq mois, le parlement impérial s'est de nouveau réuni aujourd'hui. Au nombre des requêtes qu'il aura à étudier s'en trouve une à l'effet d'introduire le suffrage des femmes en Allemagne.

Le programme de la session comprend plusieurs mesures intéressantes notamment la question des secrets militaires contre lesquels les journaux de tous les partis protestent, réglementation des monopoles du pétrole ; il s'agit d'intervenir dans les affaires de la Standard Oil, en Allemagne ; protection des briseurs de grève et secours des travailleurs sans emploi.

LA PERSECUTION EN ALSACE

Berlin, 24. — Un sergent-major et neuf soldats alsaciens ont été arrêtés à Saverne, par les autorités militaires, sous l'accusation d'avoir fourni aux journaux des renseignements sur l'incident qui avait eu lieu dans leur régiment.

Le lieutenant baron de Forstner, qui, ces jours derniers, avait insisté pour le drapeau et le peuple français, et qui, de ce fait, est l'auteur de l'incident en question, a été envoyé dans un autre régiment, en punition de sa maladresse.

LES NOUVEAUX CONTRATS DU GOUVERNEMENT

Ottawa, 25. — Le Gouvernement vient d'accorder les contrats suivants : Cinquième section du Canal Welland, Canadian Dredging Co., \$1,945,788 ; construction d'une annexe et de démolition d'une partie d'édifice public à Orillia, E. Webb & Son, \$31,450 ; quai à Saint-Jean-Port-Joli, Elgar Caron, \$7,355 ; allongement de quai et dragage à Châteauguay, Construction Co., \$26,879 et \$6,337 ; dragage à Glace Bay, N. E. Coastal Dredging and Construction Co., \$5,945.

LEGISLATURE DE LA SASKATCHEWAN

Régina, Saskatchewan, 25 W Pour la première fois depuis le commencement de la session, la législature a tenu une séance de nuit hier soir. Le débat a roulé sur une résolution demandant au gouvernement provincial d'enlever le tarif douanier sur le blé et la farine importés du Canada aux Etats-Unis.

CE QU'A COUTE LE RECENSEMENT

Ottawa, 25. — Les employés surmariés engagés pour faire le travail du recensement ont présenté complètement terminé leur tâche. Le travail a coûté au pays \$1,400,000. Il reste encore un volume à publier. Il le sera à bref délai.

Rédaction et

71a RUE

MON

Administration :

JES

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION : 7461

RÉDACTION : Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

L'affaire du "Herald" remise à mercredi

Québec, 24. — Le travail régulier de la session commença demain avec la première séance de la commission de législation privée. Les bills de Westmount et de ville Lery sont à l'ordre du jour.

Le comité de la refonte du code municipal siégera aussi. Il paraît douteux qu'on adopte le projet préparé par la commission dont le travail a coûté une vingtaine de mille piastres à la province. Les ministres semblent craindre la partie qui concerne l'entretien de la voirie. L'on sait que les modifications suggérées par la commission changent complètement le système actuel.

La séance de ce soir a déçu la plupart des spectateurs. L'on s'attendait à la discussion de la motion Lavergne demandant la comparution du rédacteur du *Herald* à la barre de l'Assemblée pour répondre à l'accusation portée contre lui par M. Lévesque de l'avoir calomnié dans le rapport d'une entrevue « inventée de toutes pièces », affirme le député de Laval, Sir Lomer Gouin, s'était même muni de gros livres en prévision du débat qui ne lui souriait guère à en juger par sa physiologie, et le *Herald* avait fait les frais d'un service sténographique pour la circonstance. Curiosité et peine perdues. L'affaire a été ajournée à mercredi probablement parce qu'il n'y avait pas assez de députés présents. On a beau retarder la séance du lundi dans la soirée, les représentants du peuple n'y viennent pas plus. L'incident ennuie beaucoup le parti ministériel.

Pas le moindre débat ce soir encore. Le premier ministre a soumis un projet de loi concernant la vente des marchandises en bloc dont l'intention est de protéger davantage les créanciers. Une loi de ce genre a été adoptée en 1910. Elle déclare que « toute personne qui, directement ou indirectement, achète en bloc un ou des fonds de commerce ou de marchandises, y compris le transport des certificats de licence pour la vente de liqueurs spiritueuses, doit, avant d'en payer le prix en partie ou en totalité, au comptant ou à terme, obtenir du vendeur ou de son agent, si le vendeur est une compagnie ou une société, du président, du secrétaire ou du gérant, un affidavit contenant les noms et adresses des fournisseurs non encore payés qui lui ont vendu lesdits effets de commerce » et payer ces dits fournisseurs à même

le prix de vente. Toute vente faite en contravention à cette loi est nulle jusqu'à ce que les conditions précitées aient été remplies.

M. Tellier soumet de nouveau un bill voté unanimement par l'Assemblée à la dernière session et rejeté à la dernière heure par le Conseil. Il s'agit de protéger le public contre les conventions particulières en déclarant que celles-ci ne peuvent prévaloir sur le droit d'un chacun à la juridiction régulière des tribunaux.

Le projet de M. Stein de faire concorder la loi de tempérance avec la loi des cités et villes a subi sa deuxième lecture et a pris le chemin de la commission de législation.

Impossible de savoir combien de Canadiens-français venant des Etats-Unis se sont établis dans la province en 1912. Le ministre de la colonisation a répondu à M. Sauvé qu'il ignore. L'exposition de Québec a reçu une subvention de \$10,000 de la province et elle a fait rapport au commencement du mois courant. Les permis de vente de liqueurs ont rapporté à la province \$793,099 durant l'année 1912-13. Il y a à Montréal 64 salles cinématographiques qui ont payé à la province \$1,955 d'impôt avant le 30 juin 1913 et \$4,497.90 depuis.

Les avis de motion ne sont pas nombreux. M. Francoeur demande à modifier la loi de façon à ce que les avis de défense de vendre des liqueurs à certaines personnes soient donnés par l'intermédiaire du percepteur du revenu.

M. Bérubé demande quelles ont été les sources de revenus de la province, les dépenses et revenus ordinaires et les subventions aux chemins de fer de 1868 à 1903.

M. Lavergne désire savoir le nombre et la nationalité des immigrants qui se sont établis dans la province en 1912-13 et si la Saguenay Lumber Co. a un permis de coupe de bois, à quel endroit et si elle l'exploite.

Demain après-midi, discours financier du trésorier. Personne ne l'écouterait parce que personne ne peut comprendre M. Mackenzie. On fera semblant par courtoisie.

Jean DUMONT.

P. S. — M. Jacques Villeneuve, de Saint-Jérôme, demande à la législature de porter à \$4,500 la rente versée aux enfants de feu l'hon. J.-O. Villeneuve, que la législature a déjà fixée à \$2,500.

UNE VOIX DE FRANCE

Une lettre de M. le Comte de Couessin, commandant en chef des Zouaves Pontificaux au chevalier Rouleau

Il y a quelque temps, M. le chevalier C. E. Rouleau écrivait à M. le comte de Couessin, commandant en chef des Zouaves Pontificaux, et, par conséquent, le digne successeur de l'illustre général de Charette, pour lui demander quel nom donner aux Zouaves canadiens : Régiment des Zouaves canadiens ou Régiment des Zouaves pontificaux canadiens ; et pour le prier en même temps de vouloir bien accepter le titre de colonel honoraire de ce régiment.

Voici la belle réponse que M. le comte de Couessin vient de faire à M. Rouleau :

Château de La Coste, le 8 nov. 1913.

Saint-Julien, Côtes du Nord.

Mon cher colonel,

J'ai toujours eu une grande admiration pour le dévouement enthousiaste des Catholiques du Canada à la sainte cause de la défense des droits du Saint-Siège, et pour leur zèle à s'organiser en vue des événements à venir.

Il me semble que le nom du beau régiment que vous travaillez à organiser doit bien être : Régiment des Zouaves Pontificaux canadiens. Ce n'est pas un nouveau régiment que vous formez, mais un prolongement de l'ancien avec des recrues et des cadres rajeunis qui continueront la tradition.

Les anciens qui ont eu l'honneur et le bonheur d'arriver jusqu'à Rome sous le drapeau pontificale, sont bien peu nombreux aujourd'hui ;

leur rôle doit consister surtout à instruire les jeunes, à leur tracer la voie, les conduire dans le chemin de l'honneur et du dévouement à la plus sainte des causes, avec la même foi et le même esprit que leurs aînés. Les fils prendront la place des pères et marcheront sur leurs traces.

Hélas ! l'heure marquée par Dieu ne paraît pas encore près de sonner, les épreuves de l'Eglise ne sont pas finies ; mais nous avons la foi, les portes de l'enfer ne prévaudront pas ! Le jour viendra où, à l'appel du Pape, tous les hommes de cœur et de dévouement répondront présents ! et les Zouaves canadiens seront des premiers !

Malgré mon grand âge, l'accepte de grand cœur le titre que vous me proposez de Colonel honoraire de votre régiment.

Mais n'oubliez pas une chose et faites-en part à tous vos amis : c'est que c'est l'union et la discipline qui font la force ; ne formez qu'un groupe et que tous vos jeunes conscrits, de quelque province du Canada qu'ils soient et qui désirent se dévouer à la plus sainte des causes, se réunissent autour du même drapeau.

Je termine en criant : Vive le Régiment des Zouaves Pontificaux canadiens !

Je salue en votre personne tous ceux qui en font partie et je les assure, eux et leur colonel, de mon entier et cordial dévouement.

de COUESSIN.

LE CREATEUR DU DREADNOUGHT A VANCOUVER

Sir Philip Watt, architecte de la plus grande partie de la marine anglaise et créateur du type de navire de guerre « dreadnought », vient d'arriver à Vancouver en compagnie de sa femme, à bord de l'Empress de Russie ; il est aussi accompagné de son secrétaire, M. Atkinson. Sir Philip, qui a passé quelques mois au Japon, à surveiller les constructions maritimes de ce pays, est enthousiasmé des succès obtenus. Il ne croit pas que le Canada soit en état de se construire une marine avant au moins dix ans. « Il est vrai, dit-il, qu'avec de l'argent on peut ériger des chantiers maritimes en quelques mois,

mais il faut beaucoup de temps pour se procurer des ouvriers habiles, chose indispensable. »

Sir Philip Watt a une grande admiration pour les Canadiens et déclare que rien ne lui plairait plus que de voir une marine canadienne dirigée entièrement par des canadiens.

Le distingué visiteur traversera le continent sur le C.P.R., et s'embarquera pour l'Europe à Québec, sur l'Empress of Britain, qui doit partir dans quelques jours ; il a été rappelé dans son pays par des affaires pressantes.

M. John S. Noble, principal directeur de la Sir W. J. Armstrong & Whitecross Company, constructeurs de canons et de navires de guerre, a accompagné Sir Philip dans son voyage en Orient et retourne en Angleterre avec lui.

DEMAIN : "En marge de l'« Histoire du Canada »... La préface de M. Hanotaux." par M. Henri Bourassa

UNE SENSATION DANS LE MONDE DE L'IMMEUBLE

James Birchenough, l'un des plus gros courtiers d'immeubles de Montréal, est accusé d'avoir porté à \$54,000 un chèque de \$54.00.

ENFERME A BORDEAUX

Toute une sensation a été créée hier après-midi dans le monde de l'immeuble, à la suite de l'arrestation du courtier James Birchenough, accusé d'avoir porté un chèque de la banque des Marchands de \$54,000 à \$54.00.

Lors de la comparution de l'accusé devant le magistrat Lafontaine, hier après-midi, la cour était remplie de curieux. M. Birchenough plaça son coude sur la table et demanda à être admis sous caution.

"Oui, à condition que vous fournissiez une garantie personnelle de \$10,000 et deux autres de \$10,000 chacune, soit en tout \$30,000," dit le magistrat.

Comme l'accusé ne pouvait fournir les cautionnements demandés, il dut prendre le chemin de Bordeaux.

C'est M. Thomas Sonne qui a porté plainte contre Birchenough. Le plaignant prétend que ce chèque a été donné à sa mère pour le transfert de ses intérêts sur une hypothèque qu'elle possédait sur une propriété sise coin des rues Concord et Bleury, propriété qu'elle vendit il y a trois ans à la City Realty pour \$46,728.

Birchenough, paraît-il, avait des intérêts dans la propriété Dow située au carré Philippe et vendue récemment pour l'érection du nouvel hôtel Saint-Régis. Ayant rencontré Mme Sonne l'accusé offrit de lui donner pour \$62,000 d'intérêt sur cette propriété si elle voulait lui transférer l'hypothèque que lui devait la City Realty Mme Sonne consentit à condition que ces transactions fussent approuvées par son avocat.

C'est alors, paraît-il, que M. Birchenough transféra à M. C. C. Holland l'offre de Mme Sonne. Ce dernier à son tour la transféra à l'Université McGill pour \$46,000.

Mme Sonne prétend qu'elle n'a jamais signé le transfert de ses droits d'hypothèque à Birchenough. En apprenant que l'Université McGill était devenue acquiescente de ses droits, Mme Sonne téléphona à Birchenough pour lui demander une explication. M. Birchenough répondit qu'elle n'avait rien à craindre.

Et samedi dernier il lui remit le chèque de \$54,000. Le chèque était daté du 22 novembre et payable le 29 décembre. Le fait que sa mère n'avait signé aucun transfert ni donné aucune sécurité pour le chèque de \$54,000, fit naître quelques soupçons chez M. Sonne. Hier matin il prit le chèque et se rendit à la banque des Marchands. Là on lui dit que le chèque avait été accepté pour \$54,000 et non pour \$54,000. C'est ce qui déclencha M. Sonne à porter plainte. L'enquête aura lieu lundi.

M. Birchenough était très connu du monde des affaires. C'est lui qui vendit à la Bello-Canadian Realty le terrain où est maintenant situé le magasin Scroggie, pour \$1,650,000.

Les étudiants de McGill sont allés au théâtre Princess hier soir et ils y ont fait un tapage tel, que la représentation n'a pu aller plus loin que la fin du deuxième acte. Ils ont prouvé une fois de plus qu'ils auraient mieux fait de laisser la soirée de théâtre dans l'oubli où ils l'avaient forcement mise à la suite de l'échec de leur d'été et y a trois ans.

Vers le milieu du deuxième acte de "Glad Eye", M. Shirley Dixon, président du conseil des étudiants, averti ses camarades que s'ils continuaient à faire du tapage, on ferait baisser le rideau. Rien n'y fit et la direction prit une décision énergique. Vers la fin du deuxième acte, l'orchestre attaqua le God Save the King et le rideau tomba.

Il a fallu une patience plus qu'ordinaire aux acteurs pour aller jusqu'à la fin de l'acte. Ils parlaient, mais pour l'auditoire, la pièce était une pantomime, les gestes seuls étant perceptibles.

Les étudiants lancèrent sur la scène des confettis, des serpents, des pois, un chat, un pigeon blanc enrubanné.

L'auditoire assez nombreux qui avait cru que s'il n'entendait pas la pièce, il s'amusait au moins à voir les farces des étudiants, fut parti convaincu que l'esprit n'a jamais logé à McGill.

Les étudiants sont retournés à l'édifice Molson, où on leur avait préparé un souper. Ils y ont continué à se divertir, se jetant les assiettes à la tête.

A BARCELONE

Madrid, 24. — Trois mille étudiants sont retournés à l'édifice Molson, où on leur avait préparé un souper. Ils y ont continué à se divertir, se jetant les assiettes à la tête.

Un meeting a eu lieu à la "Puerta del Sol", centre des affaires, dans la crainte de la police, qui avait refusé l'autorisation.

La police essaya de disperser les étudiants, mais ils se défendirent vigoureusement.

Un capitaine de gendarmerie fut renversé de son cheval et plusieurs personnes blessées sérieusement.

Plusieurs arrestations ont eu lieu. L'agitation a gagné les provinces; aussi les étudiants se sont-ils livrés à des manifestations bruyantes dans toutes les grandes villes d'Espagne.

Toutes les universités sont fermées.

Le recteur de l'Université de Barcelone a accepté les excuses de la police, qui a promis de punir l'officier qui était entré de force à l'université.

MONUMENT NATIONAL

Le "Cercle Melancon" nous fait parvenir le programme qui sera exécuté le soir du 4 décembre au Monument National.

On constatera que le "Cercle Melancon" n'a rien négligé pour faire de cette soirée, organisée au bénéfice du monument Lafontaine, un grand succès artistique et patriotique.

La mise en scène sera des plus soignées et des plus attrayantes. La matron H. P. Labellie a bien voulu en fournir l'ameublement du salon qui sera d'une grande richesse.

On pourra se procurer des billets chez Archambault et au Monument National.

PROGRAMME

Ouverture — Ballade en sol mineur. — Mlle Germaine Meloche

"Disparu" — Acte 1er Air d'Hérode, extrait d'Hérode Massenet

De Loui Vercholden, au piano: Mme De La Verscholden

"Disparu" — Acte 2e Finale: La Campendia — Liszt

Mlle Germaine Meloche

DISPARU — COMEDIE d'Alexandre Bisson

Personnages: Mongreault, peintre — Jean Melancon Rabut, cousin de Mongreault — Boisjoly, artiste de Magreault — Lord Barlington — H. David Southanes, domestique — Hector Charland Le Commissaire — E. Massicotte Mével — A. Lamarche Un Marmotton — XXX

La scène se passe de nos jours.

SPECIAUX POUR EMPRESS

Pour faire raccorder avec l'Empress of Britain qui part de Québec le 27 novembre, un "Spécial pour l'Empress", comprenant des wagons pour colons et de première classe et wagons-lits-modèles, partira de Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.30 p.m., mercredi, le 26 novembre.

Un "Spécial pour l'Empress" comprenant des wagons de tour, wagon buffet et wagon-salon, partira de la gare de la rue Windsor à 9.50 a.m., jeudi, 27 novembre, se rendant directement aux abords du paquebot à Québec. Le déjeuner est prêt à 9.15 a.m.

LES BATEAUX-BOUEES ET LA T. S. F.

L'installation d'un appareil de T.S.F., sur le "Dollard", par le Département de la Marine et des Pêcheries, a été terminée. Les essais ont été faits avec le bateau-bouée dans le golfe de la Baie, surtout à cette époque de l'année.

CHOSSES MUNICIPALES

L'OFFRE DE LA CIE D'AUTOBUS

En retour d'un privilège de trente ans, ratifié par un plébiscite, elle construirait des voies souterraines qui appartiendraient ensuite en propre à la ville.

TEXTE DE LA LETTRE

La Compagnie Canadienne d'Autobus a fait ses offres à la Ville et il faut avouer qu'elles sont plus explicites et plus larges que celles qu'a faites la Compagnie des Tramways il y a une semaine. La Compagnie demande un privilège de trente ans pour des voies souterraines qui appartiendraient en propre à la Ville.

La lettre de la compagnie dont le texte suit a été lue au conseil, à sa séance d'hier, et envoyée aux commissaires.

Montréal, 24 nov. 1913.

A Son Honneur le maire, aux commissaires et aux échevins de la ville de Montréal.

Messieurs,

Tel que nous l'avons promis dans notre lettre du 17 courant, nous sommes heureux de vous annoncer que la Compagnie Canadienne d'Autobus, après avoir mûrement délibéré, a décidé de faire les propositions suivantes:

Notre offre comporte la construction et la mise en opération d'un métropolitain de sept à huit milles de longueur, devant desservir les voies publiques de Montréal où le trafic est le plus considérable. L'estimation de ces travaux sera d'environ \$20,000,000.

Les conditions fondamentales de cette offre sont les suivantes:

A. La Ville aura la moitié des profits que rapportera l'exploitation du métropolitain.

B. Le métropolitain appartiendra en propre à la Ville et sera construit par elle; la construction des voies souterraines sera faite par la Ville ou par la compagnie, mais dans l'un ou l'autre cas, nos intérêts mutuels devront être sauvegardés; les travaux devront se faire sous la surveillance d'une commission conjointe représentant les parties intéressées.

C. La compagnie fournira tout le capital requis pour le matériel, les rails, les wagons, les usines d'énergie électrique, l'éclairage, la ventilation et l'équipement des wagons, ce qui formera à peu près 33 p. c. des dépenses totales.

D. Le service sera aussi rapide et aussi bon que le trafic pourra l'exiger. Les trains devront être espacés de dix minutes, entre la ville et la banlieue, et de quinze minutes, entre la ville et la banlieue.

E. Le taux de passage sera le même que celui qui est en vigueur dans tous les autres métropolitains de ce continent; c'est-à-dire un taux de passage de cinq (5) centimes. Ce taux sera sujet à révision, tous les ans.

(Signé) DUNCAN McDONALD, Président.

ments de l'échevin Lapointe, plus faibles que ceux qu'il a l'habitude de donner. C'est M. Lapointe, secondé par M. Dandurand, qui est l'auteur de la loi des pavages que nous avons.

"Je dis non, tout de suite, dit l'échevin Lapointe. C'est la législation."

L'échevin Morin dit que la question est facile à régler, en produisant les procès verbaux de l'époque.

Ce n'est, ajoute-t-il, aucun des quartiers annexés qui a payé pour les vieux pavages, puisque, quand le centre a été pavé, la Ville n'avait même pas annexé Saint-Jean-Baptiste.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.

Le conseil des échevins a décidé de payer encore pour tous les nouveaux quartiers. Le principe de la loi est bon et nous ne réussirez pas à la faire disparaître. Modifiez plutôt les détails, s'ils sont injustes.



Commandes Spéciales

Vêtements Fashion-Craft faits à votre propre mesure.

L'essayage n'est pas nécessaire.

Nous ne désirons pas que vous achetiez si vous n'êtes pas complètement satisfait.

Beaucoup moins chers que chez le tailleur.

Satisfaction beaucoup plus grande. Vaste choix d'échantillons pour votre complet neuf ou votre nouveau paletot.

Établissements

FASHION-CRAFT

Max Beauvais, Limitée, 225-229 rue Saint-Jacques

Dubé Limitée, 462, rue Sainte-Catherine Ouest.

A. A. Roy, 409, rue Sainte-Catherine Est.

MONTREAL

LES LOGEMENTS OUVRIERS

ENTREVUE AVEC LE PERE DU PROJET PRESENTE A MAISON-NEUVE, M. OSCAR DUFRESNE.

Nous avons eu quelques instants de conversation avec le père du projet des logements ouvriers, M. Oscar Dufresne, qui de Maison-Neuve, nous a présenté son projet.

Nous trouvons le jeune industriel dans son bureau de la maison Dufresne et Locke. On y parvient par une galerie vitrée d'où l'on voit tourner les courroies et d'où l'on suit le travail rapide des jeunes ouvriers penchés sur leurs machines. On comprend tout de suite que M. Dufresne vit, pour ainsi dire, en contact continu avec ses employés et soit préoccupé du problème de la logement ouvrier, soit en contact avec eux comme il s'applique à leur donner le plus de confort possible à l'usine.

"Nous commençons dès le printemps prochain, nous dit tout de suite M. Dufresne, à la question que nous lui posons à propos des ouvriers, nous attendons des nouvelles de la législature. Si celle-ci se propose d'aider les municipalités, elle sera bienvenue, sinon, nous lui demanderons des pouvoirs spéciaux, mais il est certain qu'au printemps, nous commencerons par une couple de cent logements."

Nous les construisons de façon à ce qu'ils offrent tout le confort désirable, sans luxe.

Chaque des maisonsnettes sera munie d'un poêle à gaz et d'une baignoire et sera chauffée par un système de chauffage central afin qu'il n'y ait pas de feu dans les logements. L'abonnement à la glace sera compté sur le prix du loyer afin de forcer les ouvriers à s'en servir pour des frais d'hygiène. Le loyer sera perçu de façon à faire rapporter 6 p. c. au capital investi."

La ville de Maison-Neuve a un département de construction, comprenant des architectes, des ingénieurs, mais si des syndicats se forment et manifestent le désir de se conformer strictement aux conditions imposées par la ville, il va sans dire que la ville leur abandonnera la construction d'une partie de ces logements.

On servira d'abord "les enfants de la maison", les ouvriers de Maison-Neuve, puis ceux qui travaillent à Maison-Neuve et demeurent en dehors des limites de la ville. Ils sont 7,000, ou peut-être même 8,000, ce qui prouve l'urgence des constructions que la ville se propose, afin qu'elle garde chez elle les gens qui viennent chercher leur gagne-pain dans ses usines et ses industries.

M. Dufresne est très au courant des logements ouvriers; dans un récent voyage, il a visité les établissements les plus importants de ce genre. Ils ne fonctionnent en France et en Angleterre jusqu'à ce que l'initiative privée. Les gouvernements municipaux ou centraux ne sont pas encore entrés dans l'entreprise, de sorte que Maison-Neuve a l'honneur de prendre la tête d'un pareil mouvement.

LE PELERINAGE MUNICIPAL

Par décision du conseil, la délégation qui ira à Québec surveiller l'adoption du bill de la Ville se composera de la commission de législation et de tout échevin que le maire nommera et qui croira avoir de bonnes raisons pour y aller. La motion a été naturellement votée à l'unanimité.

LA PISTE DU PARC

Par un vote de 22 voix contre 4, le conseil municipal a décidé d'envoyer aux commissaires une requête d'un certain nombre d'amateurs de chevaux qui demandent l'autorisation de faire trotter leurs bêtes de 5 à 8 heures du matin sur la piste du parc La Fontaine. Les échevins Poissant, McDonald, Fraser et Stroud ont voté contre la motion.

POUR LES POMPIERS

L'échevin L.-A. Lapointe a donné avis que dans trente jours il proposera la première lecture d'un règlement à l'effet d'accorder une indemnité aux familles des pompiers qui ont péri dans l'incendie de la scierie Sarrazin.

LES SERRES MUNICIPALES

L'échevin Poissant demande aux commissaires s'ils ne croient pas opportun de transporter ailleurs les serres municipales, qui nuisent, dit-il, à la beauté du parc.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

Tél. Bell Main 1973. — Adresse télégraphique: Codes: Western Union, Ed. 17, rue Saint-Jacques, Montréal.

LEOPOLD BARRY LL.B.

Avocat et Procureur, 224 rue Saint-Jacques, Chambre 44, Montréal.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique: Codes: Western Union, Ed. 17, rue Saint-Jacques, Montréal.

C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR, Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques

ARTHUR GIBEAULT, B.A., LL.B.

Avocat, 54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420, Bureau du soir: 34 rue Désery, Hochelaga. Tél. Bell LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555.

J. C. Lamothe, LL.B., Camille Tessier, LL.B.

PATTERSON & LAVERY

AVOCATS-PROCUREURS, SUITE 111, 180 ST-JACQUES

Tél. Bell Main 5960. — Ombre Wilpeta W. Patterson, C. R., Saluste Lavery, B.C.L. M. Lavery a son bureau du soir: 1 Saint-Thomas, Longueuil

Résidence: Est 5973.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B.

AVOCAT, 97, rue Saint-Jacques.

Résidence: 180, Jeanne-Mance, Tél. Est 5078.

GUY VANIER, B.A., LL.B.

AVOCAT, 97, rue Saint-Jacques, Chambre 76, Tél. Main 2632.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

Apprentis barbiers demandés, système moderne, quelques semaines suffisent, cours du soir si désiré, position assurée; seule institution canadienne-française en Amérique. S'adresser: Moler Barber College, 62D Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

STENOGRAPHE

Sténographe désire prendre ouvrage: claviergraphie en tous genres. Possède typewriter. S'adresser 48 Notre-Dame Ouest, Main 3570 ou Saint-Louis 7770.

À LOUER

ETAGE À LOUER

Un étage de 45 x 50, situé rue Craig, dans le centre, avec fixures pour bureau. Louera bon marché. Ecrire à casier 51, "Le Devoir".

A VENDRE

A VENDRE

Manufacture de tabac canadien, comprenant tous les accessoires; donnera tous les avantages à l'acheteur. Vrai bargain. S'adresser: 100 Christophe-Colomb.

COLLECTION A VENDRE

La collection complète du "Devoir". S'adresser: 1030 Saint-Hubert.

MAISON A VENDRE

\$3,500. — Améliorations modernes, bain, gaz, électricité, \$1,000.00 comptant, balance par paiements annuels. S'adresser à 297 Amherst.

VIEUX LIVRES A VENDRE

L'Histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la transmission de l'Empire par Constantin, contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome, 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Aussi l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. S'adresser à 681 avenue Papineau.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Cote Place d'Armes.

COUPON

Département des Patrons au "De-
voir"

Ecrivez lisiblement.

PATRON No. 4596

Nom

.....

No. Rue

Ville

Mesure du buste

De taille

Quand vous désirez un patron s'en-
voyer à l'atelier ou enlever les manchettes
jamais la mesure; mentionnez l'âge
et la taille.

Cela GUÉRIT TOUJOURS LES

AEMOROIDOL

MARQUE DÉPOSÉE

PRÉPARÉ PAR LE DOCTEUR FREDERIC Fournier, 30, rue St-Jacques

HEMORROIDES

SANTÉ

SANTÉ

